

7.1.7 – Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
20 juin 2024

***L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mme Gouveia, MM. Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Conseillers Municipaux Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agogué	à	Mme Pingot
M. Mohr	à	Mme Devernois
M. Renard	à	Mme Do Souto
Mme Pédro	à	Mme Roger

Etaient absents :

M. Franchina et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

**Délibération n° 2024/051**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal**

*Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles D2343-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Le Trésorier Principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil entend, débat et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal, sauf règlement définitif par le Juge des comptes.

Le compte de gestion sera consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

**LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 19 juin 2024,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion 2023 du budget principal de la Ville,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**

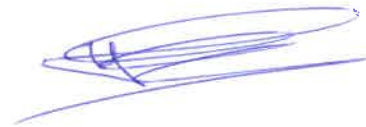
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*

*Le : 27 juin 2024*

Le Maire,  
Francis Cammal

Pour extrait conforme  
à Gien, le 28 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse



### 7.1.7 – Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
20 juin 2024

***L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint

Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mme Gouveia, MM. Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice 33

Présents 27

Votants 31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agogué	à	Mme Pingot
M. Mohr	à	Mme Devernois
M. Renard	à	Mme Do Souto
Mme Pédro	à	Mme Roger

Etaient absents :

M. Franchina et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

#### **Délibération n° 2024/052**

#### **OBJET : Approbation du compte de gestion 2023 du budget annexe de l'eau**

*Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles D2343-2-3-4-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Le Trésorier Principal dresse, d'après ses écritures, un état de la situation de l'exercice clos. Ce compte de gestion retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif de la collectivité.

Cet état est remis par le Trésorier au Maire pour être joint au compte administratif et servir de règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice antérieur.

Le Conseil entend, débat et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal, sauf règlement définitif par le Juge des comptes.

Le compte de gestion sera consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

#### **LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 19 juin 2024,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ARRETE** le compte de gestion 2023 du budget annexe de l'eau,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**

*Les formalités de publicité ayant été effectuées*

*Le : 27 juin 2024*

Le Maire,  
Francis Cammal



Pour extrait conforme  
à Gien, le 28 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse



7.1.2.4 – Compte administratif – Délibéré avec compte

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
20 juin 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures,* le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme de Metz, Adjointe au Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjointes  
Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mme Gouveia, MM. Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers  
En exercice 33  
Présents 26  
Votants 30

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agogué à Mme Pingot  
M. Mohr à Mme Devernois  
M. Renard à Mme Do Souto  
Mme Pédro à Mme Roger

Etaient absents :

M. Franchina et Mme Flandry

Etait absent excusé :

M. Cammal

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

**Délibération n° 2024/053**

**OBJET : Approbation du compte administratif 2023 du budget principal**

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2023 :

**Pour la section de fonctionnement :**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 présente un excédent de 2 426 493, 06 €.

**Pour la section d'investissement :**

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 présente un excédent de 2 091 296, 48 €.

**Les restes à réaliser :**

**Total dépenses.....1 329 446, 55 €**

**Total recettes.....1 675 378, 90 €**

Le compte administratif sera consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

## LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 19 juin 2024,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal de la Ville de Gien tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**

*Les formalités de publicité ayant été effectuées*

*Le : 27 juin 2024*

Catherine de Metz  
Adjointe au Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Metz', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GIEN' at the top and 'LOIRET' at the bottom, with a central emblem.

Pour extrait conforme  
à Gien, le 28 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yolène Terrasse', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE GIEN' at the top and 'LOIRET' at the bottom, with a central emblem.

7.1.2.4 – Compte administratif – Délibéré avec compte

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
20 juin 2024

***L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme de Metz, Adjointe au Maire

Etaient présents :

MM. Rougeron, Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint  
Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mme Gouveia, MM. Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	26
Votants	30

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agogué	à	Mme Pingot
M. Mohr	à	Mme Devernois
M. Renard	à	Mme Do Souto
Mme Pédro	à	Mme Roger

Etaient absents :

M. Franchina et Mme Flandry

Etait absent excusé :

M. Cammal

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

**Délibération n° 2024/054**

**OBJET : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau**

Monsieur le rapporteur donne lecture chapitre par chapitre des réalisations de l'exercice 2023 :

**Pour la section de fonctionnement :**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2023 présente un excédent de 720 994, 32 €.

**Pour la section d'investissement :**

Le résultat de clôture de la section d'investissement pour l'exercice 2023 présente un excédent de 176 924, 08 €.

Le compte administratif sera consultable dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

**LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 19 juin 2024,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau tel que présenté ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**

*Les formalités de publicité ayant été effectuées*

*Le : 27 juin 2024*

Catherine de Metz  
Adjointe au Maire



*cdm*

Pour extrait conforme  
à Gien, le 28 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse





7.1.7 – Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
20 juin 2024

***L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mme Gouveia, MM. Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Conseillers Municipaux  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agogué	à	Mme Pingot
M. Mohr	à	Mme Devernois
M. Renard	à	Mme Do Souto
Mme Pédro	à	Mme Roger

Etaient absents :

M. Franchina et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

**Délibération n° 2024/055**

**OBJET : Affectation des résultats 2023 du budget principal**

*Vu l'instruction comptable M57,*

*Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Les résultats du budget principal de la Ville à la fin de l'exercice 2023 sont les suivants :

Résultat de Fonctionnement : excédent de 2 426 493,06 €

Résultat d'Investissement : excédent de 2 091 296,48 €

Par ailleurs, les restes à réaliser au 31/12/2023 s'élèvent à :

- 1 329 446, 55 € en dépenses d'investissement
- 1 675 378, 90 € en recettes d'investissement

**LE CONSEIL**

- *les explications du rapporteur entendues,*
- *sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 19 juin 2024,*
- *après en avoir délibéré,*
- *à l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **AFFECTE** au compte R002 « Résultat de fonctionnement » la somme de 2 426 493,06 €,
- **AFFECTE** au compte R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 2 091 296,48 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
Le : 27 juin 2024

Le Maire,  
Francis Cammal



Pour extrait conforme  
à Gien, le 28 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse



7.1.7 – Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
20 juin 2024

***L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoint

Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mme Gouveia, MM. Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Conseillers Municipaux Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agogué	à	Mme Pingot
M. Mohr	à	Mme Devernois
M. Renard	à	Mme Do Souto
Mme Pédro	à	Mme Roger

Etaient absents :

M. Franchina et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

**Délibération n° 2024/056**

**OBJET : Affectation des résultats 2023 du budget annexe de l'eau**

*Vu l'instruction comptable M49,*

*Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget annexe de l'eau de la Ville de Gien à la fin de l'exercice 2023 qu'il y a lieu d'affecter le résultat suivant :

Résultat de Fonctionnement : excédent de 720 994,32 €

Résultat d'Investissement : excédent de 176 924,08 €

**LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 19 juin 2024,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** au compte R002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 720 994,32 €,

- **AFFECTE** au compte R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 176 924,08 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**

*Les formalités de publicité ayant été effectuées*

*Le : 27 juin 2024*

Le Maire,  
Francis Cammal



Pour extrait conforme  
à Gien, le 28 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse



7.1.2.2 – budget supplémentaire – Délibéré avec document budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
20 juin 2024

***L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures,***  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mme Gouveia, MM. Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Conseillers Municipaux Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agogué	à	Mme Pingot
M. Mohr	à	Mme Devernois
M. Renard	à	Mme Do Souto
Mme Pédro	à	Mme Roger

Etaient absents :

M. Franchina et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

**Délibération n° 2024/057**

**OBJET : Exercice 2024 - Vote du budget supplémentaire du budget principal**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M57,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin 2024 et les restes à réaliser.

**Pour la section de fonctionnement :**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **2 526 493,06 €**.

**Pour la section d'investissement :**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **3 998 675,38 €**.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire seront consultables dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.



## LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 19 juin 2024,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés (deux abstentions : Mmes de Crémiers et Djellat),
- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget principal de la Ville de Gien tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**

Les formalités de publicité ayant été effectuées

Le : 27 juin 2024

Le Maire,  
Francis Cammal

Pour extrait conforme  
à Gien, le 28 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse

7.1.2.2 – Budget supplémentaire – Délibéré avec document budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
20 juin 2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, MM. Pereira Dos Santos, Crozat, Mme Gouveia, MM. Pouget, Chevré, Mme Do Souto, M. Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin, Conseillers Municipaux Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	27
Votants	31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Agogué	à	Mme Pingot
M. Mohr	à	Mme Devernois
M. Renard	à	Mme Do Souto
Mme Pédro	à	Mme Roger

Etaient absents :

M. Franchina et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

**Délibération n° 2024/058**

**OBJET : Exercice 2024 - Vote du budget supplémentaire du budget annexe de l'eau**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M49,*

Le budget supplémentaire est un acte d'ajustement et de report. Il permet de corriger en cours d'année les prévisions du budget primitif ainsi que d'intégrer dans les budgets locaux les résultats de l'année précédente (excédents, déficits...) dégagés par le compte administratif adopté avant le 30 juin 2024 et les restes à réaliser.

**Pour la section de fonctionnement :**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **720 994,32 €**.

**Pour la section d'investissement :**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **236 924,08 €**.

Les documents budgétaires relatifs au budget supplémentaire seront consultables dès le 30 juin 2024 au service des Finances au Centre Administratif.

## LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
  - sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 19 juin 2024,
  - après en avoir délibéré,
  - à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe de l'eau tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**

*Les formalités de publicité ayant été effectuées*

*Le : 27 juin 2024*

Le Maire,  
Francis Cammal

Pour extrait conforme  
à Gien, le 28 juin 2024

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse